



Procès verbal

Conseil Municipal du 20 juin 2011

L'an deux mille onze, le vingt juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse VANNESTE.

Présents : Melle ACHARD Marnie, et Mmes CHAUVIAT Annabelle, GILOPPE Monique, MARIS Elisabeth, PHERIVONG Eliette, VANNESTE Marie-Thérèse.

MM. ARNAUD Francis, BOULLENGER Bertrand, CORDOVA Luc, DECRAENE Michel, GRANDIDIER Bruno, HERITIER Gérard, LEMENE Robert, NUNES Albertino, RIEU Christian.

Secrétaire de séance : Monsieur RIEU Christian.

0 – Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 avril 2011.

Ce point a été adopté :

Pour : 15–

Melle ACHARD, Mmes CHAUVIAT, GILOPPE, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.
MM. ARNAUD, BOULLENGER, CORDOVA, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER,
LEMENE, NUNES, RIEU.

1- Adoption du Compte Administratif 2010 de la Commune.

Madame le Maire laisse la présidence à Monsieur HERITIER.

Monsieur HERITIER propose à l'assemblée de présenter et voter les différents comptes administratifs prévus dans l'ordre du jour aux points 1 et 6. Le Conseil Municipal accepte.

Madame le Maire quitte la salle.

Le résultat 2010 se construit de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Produits de l'exercice	1 004 362.74
Charges de l'exercice	887 977.93
Résultat 2010	116 384.81
Résultat disponible 2009	102 168.20
<u>Résultat 2010 au 31 12 2010</u>	<u>197 915.11</u>

Section d'investissement :

Recettes	105 763.12
Dépenses	103 229.88
Capacité de financement 2010	2 533.24
Capacité de financement 2009	94 497.10
<u>Capacité de financement au 31 12 2010</u>	<u>97 030.34</u>

Le détail des recettes et dépenses des deux sections est donné dans le document budgétaire joint au présent rapport.

Ce point a été adopté :

Pour : 14-

Melle ACHARD, Mmes CHAUVIAT, GILOPPE, MARIS, PHERIVONG.
MM. ARNAUD, BOULLENGER, CORDOVA, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER,
LEMENE, NUNES, RIEU.

6 - Adoption du Compte Administratif 2010 du Service de l'Eau.

Le budget du Service de l'Eau s'équilibre en 2010, comme l'année précédente, par une subvention de la Commune -21 469 € pour financer l'amortissement des travaux de réseaux effectués depuis 1993.

Le compte administratif 2010 présente un résultat d'exploitation de 6 018.91 €

Ces résultats cumulés à ceux disponibles en 2009 portent les résultats au 31 12 2010 à :

Résultat d'exploitation cumulé : 6 018.91 €
Capacité de financement cumulé : 275 661.82 €

Ce point a été adopté :

Pour : 14-

Melle ACHARD, Mmes CHAUVIAT, GILOPPE, MARIS, PHERIVONG.
MM. ARNAUD, BOULLENGER, CORDOVA, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER,
LEMENE, NUNES, RIEU.

Madame le Maire reprend la présidence de la séance.

2- Adoption du Compte de gestion 2010 de la Commune.

Le compte administratif présenté par l'ordonnateur est, en toute valeur, égal au compte de gestion du trésorier principal.

Le Conseil municipal adopte le compte de gestion 2010 présenté par le trésorier principal de la commune.

Ce point a été adopté :

Pour : 15-

Melle ACHARD, Mmes CHAUVIAT, GILOPPE, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.
MM. ARNAUD, BOULLENGER, CORDOVA, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER,
LEMENE, NUNES, RIEU.

3- Affectation du résultat 2010 de la Commune.

Compte tenu des équilibres financiers constatés au compte administratif, il est proposé d'affecter 42 234.66 € en réserve d'investissement (compte 1068) et 155 680.45 € en report à nouveau.

Sur présentation du rapport de Monsieur HERITIER, 1^{er} Adjoint au Maire, ce point a été adopté :

Pour : 15-

Melle ACHARD, Mmes CHAUVIAT, GILOPPE, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.
MM. ARNAUD, BOULLENGER, CORDOVA, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER,
LEMENE, NUNES, RIEU.

4- Attribution d'une subvention communale à une association.

L'association « Le Temps des Amis Montjarciens » dont le siège est à la Mairie de Montereau sur le Jard a pour objet la réalisation de fêtes et d'animations sur la commune.

Dans le cadre de son activité elle a sollicité auprès de la commune de Montereau sur le Jard, une subvention de 10 000 €

A l'appui de cette demande l'association a fourni un dossier comportant les statuts, la composition du bureau, ainsi qu'un budget prévisionnel.

En considérant que la seule ressource de cette association est la subvention communale.

Ce point a été adopté :

Pour : 15-

Melle ACHARD, Mmes CHAUVIAT, GILOPPE, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.
MM. ARNAUD, BOULLENGER, CORDOVA, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER,
LEMENE, NUNES, RIEU.

5- Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2011 de la Commune.

L'objet de la présente décision modificative de crédits est de reprendre les résultats arrêtés précédemment.

En investissement, la décision modificative reprend :

- les reports de crédits 2010 sur 2011 en dépenses pour 76 765 € (cf page 4 du compte administratif).
- Des dépenses nouvelles pour 62 500 € finançant l'achat de matériel de voirie 4 000 € l'aménagement de terrain 33 500 €, et des frais d'étude pour la transformation du préau en salle polyvalente à Montereau 25 000 €

Fonctionnement

DEPENSES NOUVELLES

Chapitre	article	BP	Modification dm1	Nouvelle dotation
O11	60621	9 000,00	3 000,00	12 000,00
O11	60622	3 000,00	2 000,00	5 000,00
O11	60633	6 000,00	17 880,45	23 880,45
O11	61521	25 000,00	25 000,00	50 000,00
O11	61522	49 954,00	20 000,00	69 954,00
O11	61523	20 030,00	15 000,00	35 030,00
O11	61551	8 000,00	20 000,00	28 000,00
O11	617	500,00	1 000,00	1 500,00
O11	6188	4 800,00	1 000,00	5 800,00
O11	6226	8 000,00	17 000,00	25 000,00
O11	6231	3 000,00	4 000,00	7 000,00
	6283	35 000,00	7 000,00	42 000,00
O12	6218	18 500,00	5 000,00	23 500,00
	6411	126 000,00	5 000,00	131 000,00
	6455	4 000,00	1 000,00	5 000,00
65	6531	27 000,00	1 000,00	28 000,00
	6574	16 800,00	10 000,00	26 800,00
	6554	76 179,00	800,00	76 979,00
total		440 763,00	155 680,45	596 443,45

RECETTES NOUVELLES

Chapitre	article	BP	Modification dm1	Nouvelle dotation
OO2		0,00	155 680,45	155 680,45
total		0,00	155 680,45	155 680,45

Investissement

DEPENSES NOUVELLES

Chapitre	article	BP	Reports	Modification dm1	Nouvelle dotation
20	202	0,00	27 942,00	27 942,00	27 942,00
20	205	2 700,00	205,00	205,00	2 905,00
21	2128	0,00	7 515,00	7 515,00	7 515,00
21	2135	6 000,00	3 003,00	3 003,00	9 003,00
21	2188	13 000,00	38 100,00	38 100,00	51 100,00
21	2121	0,00		33 500,00	33 500,00
	2158	0,00		4 000,00	4 000,00

O208	2031	0,00		25 000,00	25 000,00
total		21 700,00	76 765,00	139 265,00	160 965,00

**RECETTES
NOUVELLES**

Chapitre	article	BP	Reports	Modification dm1	Nouvelle dotation
OO1		0,00		97 030,34	97 030,64
10	1068	0,00		42 234,66	42 234,66
total		0,00	0,00	139 265,00	139 265,00

Sur présentation du rapport de Monsieur HERITIER, 1^{er} Adjoint au Maire, ce point a été adopté :

Pour : 15-

Melle ACHARD, Mmes CHAUVIAT, GILOPPE, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.
MM. ARNAUD, BOULLENGER, CORDOVA, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER,
LEMENE, NUNES, RIEU.

7 - Adoption du Compte de gestion 2010 du Service de l'Eau.

Le compte administratif présenté par l'ordonnateur est, en toute valeur, égal au compte de gestion du trésorier principal.

Le Conseil municipal adopte le compte de gestion 2010 présenté par le trésorier principal de la commune pour le budget du Service de l'Eau.

Ce point a été adopté :

Pour : 15-

Melle ACHARD, Mmes CHAUVIAT, GILOPPE, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.
MM. ARNAUD, BOULLENGER, CORDOVA, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER,
LEMENE, NUNES, RIEU.

8- Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2011 du Service de l'Eau.

Afin de reprendre le solde de 2010 du Budget du Service de l'Eau, la décision modificative n° 1 s'établit comme suit :

Investissement

Dépense :

Chapitre	Article	Montant
----------	---------	---------

Recette :

Chapitre	Article	Montant
001		+ 275 661.82

Fonctionnement

Dépense :

Chapitre	Article	Montant
----------	---------	---------

Recette :

Chapitre	Article	Montant
002		+ 6 018.91

Sur présentation du rapport de Monsieur HERITIER, 1^{er} Adjoint au Maire, ce point a été adopté :

Pour : 15–

Melle ACHARD, Mmes CHAUVIAT, GILOPPE, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.
MM. ARNAUD, BOULLENGER, CORDOVA, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER,
LEMENE, NUNES, RIEU.

9- Décision du maire :

N° 11-02 du 26 avril 2011 : Adoption de la convention de partenariat-dispositif Sport Passion avec la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

Comme les années précédentes, la CAMVS organise des stages de l'école multisports pendant les vacances scolaires estivales. Le dispositif se déroulera du 4 juillet au 26 août 2011 et la convention adoptée le 26 avril a réglé les modalités pratiques du partenariat entre la commune et la CAMVS.

10- Questions diverses.

Aucune question diverse n'a été posée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame le Maire a levé la séance à 19 heures 40.